

Le 24 septembre à Lyon | 1 jour



Réhabilitation énergétique, choix techniques et mise en œuvre

approfondissement et études de cas

>>> Développement durable et QEB

PROGRAMME

Approfondissements techniques

Etudes de cas et exercices

Cas concrets préparés avec les participants

* *Isolation - enjeux et critères de choix*

* *La réhabilitation énergétique – conception, enveloppe, équipements*

OBJECTIFS DE FORMATION

- > **Savoir réaliser les choix techniques et de mise en œuvre** n'entraînant aucune pathologie
- > **Affiner les critères de choix d'un isolant**, particulièrement au regard des problématiques liées à l'humidité
- > **Approfondir la gestion des pathologies rencontrées**, notamment liées à l'humidité, **et des techniques de mise en œuvre**
- > **Asseoir sa montée en technicité** sur les sujets de la réhabilitation énergétique et du traitement de l'humidité, sur la base de projets concrets

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentation power point - Exemples/échanges

Etude de cas concrets, exercices

- > **Les supports de cours** seront remis aux participants
- > Taille du groupe : max. 15 personnes

INTERVENANT

Samuel COURGEY, Arcanne – Expert technique Bâtiment et Environnement, cofondateur d'Effinergie et spécialiste de la performance énergétique

PUBLIC

Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés : architectes, ingénieurs BET, urbanistes, programmistes, collectivités, promoteurs, bailleurs, SEM ; entreprises du bâtiment

Formation réservée aux professionnels ayant suivi le module de deux jours de formation « Réhabilitation énergétique » avec Samuel Courgey

DUREE & LIEU

1 jour de formation soit 7,5 heures

Horaires : de 9h00 à 12h30 et de 14h à 18h00

Lieu : **Pôle Coopératif Woopa**, 10 avenue des Canuts, 69120 VAULX en VELIN (accès métro et tram depuis la gare Part-Dieu)

TARIF & PRISE EN CHARGE

Tarif : 350 € HT (420 € TTC)

Tarif préférentiel :

> *Inscription à 2 ou +* : 300 € HT (360 € TTC)

> *Ancien.e stagiaire DDQE* : 300 € HT (360 € TTC)

Formation prise en charge par les OPCA (FIF-PL, Actaliens, Fafiec, Constructys...) et éligible à l'obligation de formation continue des architectes.

Par ex. pour les libéraux / gérants / autoentrepreneurs :
Remboursement FIF-PL : 350 € HT par jour (soit 100%)
+ crédit d'impôt formation 74 €

CONTACT

Céline ROOS - celine.roos@scop-les2rives.eu

12 rue St Cyr, 69009 LYON

Tél : 06 75 46 73 27 // www.scop-les2rives.eu

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 - SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

Organisme de formation labellisé DATADOCK



FICHE D'INSCRIPTION

Possibilité de s'inscrire en ligne [en cliquant sur ce lien !](#)

Vous pouvez vous inscrire à nos formations en envoyant cette fiche d'inscription accompagnée du chèque de règlement à l'adresse suivante :

> Par courrier : Scop les 2 rives, 12 rue de Saint Cyr 69009 Lyon

> Par mail : celine.roos@scop-les2rives.eu

Et pour toute demande d'information complémentaire : Céline ROOS, +33 6 75 46 73 27

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69
SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

STRUCTURE :

Adresse _____ CP _____ Ville _____

Nom de l'OPCA _____

EMPLOYEUR : NOM _____ Prénom _____

Fonction _____

STAGIAIRE :

NOM _____ Prénom _____

Fonction _____ Adresse e-mail _____

N° tél. _____ N° port. _____

Je souhaite m'inscrire à la formation _____

Date : _____ Lieu : _____ Tarif TTC : _____ (ancien.ne stagiaire, le préciser)

Je m'inscris avec un.e autre stagiaire : _____ (nom et prénom)

Je bénéficie d'une réduction en tant qu'ancien.ne stagiaire QEB/DDQE

Fait à _____ Le _____ Signature _____

Nous prendrons contact pour l'établissement de la convention de formation dès réception de cette fiche / remplissage du formulaire en ligne

Les formations de la Scop les 2 rives sont prises en charge par les OPCO.

[Le détail des montants est téléchargeable ici](#)

Quel est mon OPCO ?

Architecte, paysagiste, BET, économiste... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur : FIF PL

Architecte, paysagiste, BET, économiste... gérant.e salarié.e : ACTALIANS

Chef d'entreprise artisanale : FAFCEA

Salarié.e d'agence d'architecture : ACTALIANS

Salarié.e de bureau d'étude (thermique, économie...) et d'agence de paysage : FAFIEC

Salarié.e du bâtiment (dont CAE) : CONSTRUCTYS

Salarié.e de CAUE, centres de ressources, bailleurs, associations... : UNIFORMATION

& pour les libéraux et gérant.es non salarié.es : **crédit d'impôt formation mobilisable**

Prises en charge au 1^{er} janvier 2018
Formations courtes 1 à 7 Jours
DD et Qualité environnementale des bâtiments
Thématiques classées prioritaires par les OPCO
Montants sous réserve d'acceptation de passer par l'OPCA
Montants indiqués par journée de formation

LIBERAL, GERANT NON-SALARIE, AUTOENTREPRENEUR		
Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Architectes, paysagistes, BET, économistes, ... <small>Préparation concours, formation continue, ... Montants sous réserve d'acceptation de passer par l'OPCA</small>	FIF-PL Remplit la demande sur le site www.fif-pl.fr	350 € / jour dans la limite de 560 € / an (professionnel)
Chefs d'entreprise artisanale	FAFCEA Remplit la demande sur le site www.fafcea.com	28h / heure, soit 218 € / jour dans la limite de 160 heures / an (professionnel)
Toutes professions (hors auto-entrepreneur) > en contrat de FIF-PL et du FAFCEA	Ouverture possible d'un contrat d'apprentissage à l'issue de la formation	9,88 € / heure dans la limite de 60h / an (pour télécharger les documents, contactez l'architecte ou paysagiste chargé de l'opération)
Autres professions : nous contacter		
SALARIE (plan de formation)		
Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Agences d'architecture, bureaux d'étude, ... <small>Préparation concours, formation continue, ... Montants sous réserve d'acceptation de passer par l'OPCA</small>	ACTALIANS Remplit la demande sur le site www.actalians.fr	*Prise en charge des frais pédagogiques : 200 € / jour (max 5 jours) *Prise en charge de l'hébergement : forfait 84 € / jour *Prise en charge des frais annexes : - repas (max 15€ / jour) - billets de train (max 15€ / trajet) - déplacements : 0,25 € / km * Forfait 204 € / jour = Total
BET, économistes, paysagistes	FAFIEC Remplit la demande sur le site www.fafiec.fr	Prise en charge jusqu'à 100% (maximum selon statut) : * entrepreneurs de 0 à 11 salariés : 2 400 € max. * entreprises de 12 à 24 salariés : 2 800 € max. * Act. lib. FIF-PL : mêmes modalités que pour les entreprises * entreprises de 25 à 49 salariés : 3 200 € max. * entreprises de 50 à 99 salariés : 3 600 € max. * entreprises de 100 à 499 salariés : 4 000 € max. * entreprises de 500 à 999 salariés : 4 400 € max. * entreprises de 1000 à 4999 salariés : 4 800 € max. * entreprises de 5000 à 9999 salariés : 5 200 € max. * entreprises de 10000 à 49999 salariés : 5 600 € max. * entreprises de 50000 à 99999 salariés : 6 000 € max. * entreprises de 100000 à 499999 salariés : 6 400 € max. * entreprises de 500000 à 999999 salariés : 6 800 € max. * entreprises de 1000000 à 4999999 salariés : 7 200 € max. * entreprises de 5000000 à 9999999 salariés : 7 600 € max. * entreprises de 10000000 à 49999999 salariés : 8 000 € max. * entreprises de 50000000 à 99999999 salariés : 8 400 € max. * entreprises de 100000000 à 499999999 salariés : 8 800 € max. * entreprises de 500000000 à 999999999 salariés : 9 200 € max. * entreprises de 1000000000 à 4999999999 salariés : 9 600 € max. * entreprises de 5000000000 à 9999999999 salariés : 10 000 € max.

© Scop les 2 rives